

Communiqué de presse

Remise du certificat biogaz pour les premiers camions roulant 100% renouvelables dans le canton de Vaud

Rouler au biogaz grâce à la valorisation des déchets

Vevey et Crissier, 4 juin 2019 – **Les deux premiers camions utilisant du gaz naturel/biogaz dans le canton de Vaud du groupe Retripa roulent dès aujourd’hui 100% au biogaz durant un an. Avec l’obtention de son premier certificat pour 24’000 kg de biogaz issu de la fermentation de déchets verts et alimentaires ou de boues d’épuration, Retripa renforce son engagement en faveur de la réduction des émissions de CO₂. Ce certificat biogaz est remis par Energiapro, société du groupe Holdigaz, qui propose du biogaz local produit dans le canton de Vaud à Lavigny, Penthaz et Roche. Les certificats biogaz permettent de valoriser les déchets biogènes en bouclant la chaîne et en réduisant nettement l’empreinte écologique.**

Promouvoir une mobilité neutre en CO₂ en valorisant les déchets est l’objectif du groupe Retripa qui a investi en 2018 dans deux camions benne fonctionnant au gaz naturel/biogaz. Le coût d’un tel camion est d’environ 10 à 15% plus élevé que celui d’un véhicule diesel, mais l’impact environnemental sur le climat et la pollution de l’air est fortement réduit avec cinq fois moins d’émissions de particules fines. Pour encore réduire son empreinte écologique, et jouer sans compromis la carte de la mobilité 100% neutre en CO₂ en utilisant en partie les déchets qu’elle collecte, Retripa reçoit aujourd’hui son premier certificat biogaz qui va permettre à ses deux camions benne de rouler principalement sur la Riviera durant un an sans impact sur la qualité de l’air.

Le biogaz du certificat remis par Energiapro est produit localement sur trois sites vaudois : Ecorecyclage à Lavigny qui génère du biogaz à partir de déchets verts alimentaires, ainsi que la STEP de Penthaz et la STEP de Roche qui produisent du biogaz à partir de boues d’épuration.

« Nous sommes fiers d’obtenir ce premier certificat biogaz qui va nous permettre de rouler 100% neutre en CO₂ durant une année, et de contribuer au respect de l’environnement et de la qualité de vie de la population. Avec la nécessité de trouver des solutions pour répondre aux défis climatiques et à l’épuisement des ressources naturelles, quoi de plus optimal que de collecter des déchets pour en produire de l’énergie renouvelable. Une solution parfaitement logique pour Retripa. » relève avec enthousiasme Xavier Mahue, directeur général du groupe Retripa

Certificats de biogaz : comment ça marche ?

Les certificats de biogaz, de la production au négoce et jusqu’à la vente, sont gérés dans un registre appelé organe de clearing, et administrés par l’ASIG sur mandat de la direction générale des douanes. Chaque installation de production de biogaz – notamment à Lavigny, Penthaz et Roche – doit se faire certifier par les douanes et par un organisme de contrôle technique pour montrer que son installation respecte les critères et directives suisses en matière de production de biogaz. Une fois l’installation certifiée, le producteur peut injecter le biogaz produit dans le réseau de gaz naturel. Le producteur déclare mensuellement les quantités injectées ainsi que la société à laquelle il vend son biogaz. Lorsque Energiapro achète du biogaz, l’entreprise est créditée des certificats biogaz correspondants sur son compte dans le registre de l’organe de clearing. Energiapro peut ensuite revendre une part de ces certificats à un consommateur de gaz naturel carburant (GNC), en l’occurrence Retripa dans le contexte mentionné dans le communiqué de presse du 4 juin 2019.

Communiqué de presse

Informations complémentaires

Energiapro

Mme Luisa Helms

Directrice

luisa.helms@energiapro.ch

Tél. 021 925 87 08

Groupe Retripa

M. Xavier Mahue

Directeur général

x.mahue@retripa.ch

Tél. 021 637 66 66

Annexes : photos

1. Luisa Helms remet le certificat biogaz à Grégory Charotton (de gauche à droite Xavier Mahue, Directeur Général Retripa, Luisa Helms, Directrice Energiapro et Grégory Charotton, Directeur Retripa Vaud / Fribourg / Neuchâtel)
2. Un des deux camions benne de Retripa roulant 100% au biogaz durant un an.

A propos du groupe Retripa

Fondé en 1956 par la famille Gisler et racheté en 1972 par la famille Ehrlich, le groupe Retripa est une entreprise familiale active dans les services et conseils, le transport et la logistique, le tri et la valorisation des déchets. Avec 145 collaborateurs, les activités du groupe sont réparties dans le canton de Vaud, Genève, Valais et Neuchâtel sur six sites : Crissier, Vernier, Saillon, Massongex, Vétroz et Colombier. www.retripa.ch

A propos d'Energiapro

Energiapro est une société du groupe Holdigaz créée en 2016, spécialisée dans le domaine de l'énergie. Ses activités comprennent principalement l'approvisionnement en gaz naturel, la fourniture de biogaz, des solutions dans l'énergie solaire et la mise à disposition de certificats renouvelables. Le groupe Holdigaz est un acteur majeur dans l'énergie et le bâtiment en Suisse romande avec 430 employés actifs dans ses filiales. www.energiapro.ch et www.holdigaz.ch